



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2007-2008 (session d'examen)

Documents de travail présentés par les grands groupes

Note du Secrétariat

Additif

Contribution soumise par les travailleurs et syndicats**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Évaluation par les syndicats des progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement durable	4-38	2
III. Comment aller de l'avant avec des mesures et des accords sur le lieu de travail. .	39-44	21

* E/CN.17/2008/1.

** Les vues exprimées ici sont propres à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Les travailleurs et les syndicats à la seizième session de la Commission du développement durable auront principalement pour objet de faire le point des progrès réalisés au titre de la dimension sociale du développement durable, et plus particulièrement des engagements définis pour le milieu de travail, les méthodes de travail et les collectivités dans lesquelles vivent les travailleurs et leurs familles. Le milieu de travail occupe une place centrale dans la production et une large part de la consommation mondiale de produits se prête à une interaction et une évolution sociales. Notre mission consiste à veiller à ce que les travailleurs participent, avec leur énergie, leurs connaissances et leurs organisations, aux changements qui doivent intervenir.

2. Les syndicats participent activement à l'effort de développement durable au titre du chapitre 29 d'Action 21, en prenant part aux sessions de la Commission, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de nombreux autres organismes. Ils sont représentés par la Confédération syndicale internationale et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE qui, ensemble, parlent au nom de 168 millions de membres dans 153 pays et territoires, ainsi que par les fédérations mondiales de syndicats, qui représentent les travailleurs de certains secteurs.

3. En janvier 2006, les syndicats et la Fondation internationale du travail pour le développement durable (SustainLabour) se sont associés avec l'OIT, le PNUE et l'OMS pour organiser la première réunion de l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement à Nairobi (Kenya), au cours de laquelle plus de 200 dirigeants et activistes syndicaux sont parvenus à définir une position commune à l'égard du développement durable qui faisait le lien entre la réduction de la pauvreté, la justice sociale, la protection de l'environnement et le travail décent¹. Plus tard en 2006, une unité syndicale du développement durable a été créée en tant que service coordonné de renseignement et de données par la Confédération syndicale internationale, la Commission syndicale consultative, le Réseau syndical mondial de recherche (Global Unions Research Network) et la Fondation SustainLabour afin d'analyser les progrès et d'en rendre compte en s'attachant aux indicateurs du développement durable. On trouvera des données par pays sur les thèmes retenus pour la seizième session de la Commission du développement durable à l'adresse www.tradeunionsdunit.org/profiles/.

II. Évaluation par les syndicats des progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement durable

4. Les syndicats considèrent les thèmes retenus pour la seizième session de la Commission du développement durable comme formant un ensemble de questions étroitement liées qui répondent à des préoccupations environnementales, sociales et

¹ Voir www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.EN.pdf.

économiques. Les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable dans ces divers domaines définissent le cadre de notre examen, et c'est dans ce contexte que les syndicats traitent de leurs priorités, notamment en matière d'agriculture, de développement rural et d'utilisation des terres au regard du caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs, une attention particulière étant accordée aux travailleurs agricoles et à l'Afrique, où bon nombre de problèmes revêtent un caractère extrêmement urgent¹.

A. Intégration effective des trois piliers du développement durable

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

5. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable² et le Programme Action 21 (confirmé par le Sommet mondial) appellent à une pleine intégration des trois composantes du développement durable dans les programmes et les politiques en s'intéressant à la dimension sociale et en appuyant les dispositifs de protection sociale. L'élimination de la pauvreté et le développement social doivent être intégrés dans des modes de production et de consommation durables. De même, les textes issus du Sommet prennent acte des travaux de l'Organisation internationale du Travail relatifs à la dimension sociale de la mondialisation et à la nécessité de promouvoir une participation accrue de la société civile et d'autres parties prenantes concernées à la mise en œuvre d'Action 21 afin de favoriser la transparence et une large participation de la population.

6. L'agriculture et l'alimentation sont des aspects fondamentaux de notre civilisation, et les modèles de développement dans ces secteurs revêtent donc une importance capitale pour les plans de développement durable. Les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable appellent un examen d'ensemble selon les principes à la base du caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs. L'idée de ce caractère multifonctionnel part de l'hypothèse que les terres agricoles se trouvent là où les travailleurs vivent, élèvent leur famille et construisent des collectivités. Ils mettent en valeur le contrôle local et les bonnes relations professionnelles, les travailleurs prenant part à la prise de décisions, à la fixation des objectifs, à la mise en œuvre, à la vérification et à la publication des comptes, les syndicats y jouant un rôle tel que celui envisagé au chapitre 14 d'Action 21, Promotion d'un développement agricole et rural durable. La moitié des travailleurs à travers le monde s'occupent de « production agricole », et si bon nombre d'entre eux sont victimes de pratiques non viables, ils sont également en mesure de promouvoir des changements tout au long de la chaîne alimentaire.

Évolution depuis 2002

7. Si les syndicats observent que certains progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs, la plupart des

² Adoptée à la 17^e séance plénière du Sommet mondial pour le développement durable, le 4 septembre 2002.

faits dénotent une spirale descendante dans l'agriculture et le système alimentaire, l'émergence de faits nouveaux tels que la « production agricole industrielle » qui portent la dégradation environnementale à des niveaux critiques en associant la détérioration de la qualité de l'eau et les produits toxiques à quelques-unes des pires conditions d'emploi. Parce qu'un petit nombre de grandes multinationales dominent le secteur alimentaire et agricole, elles exercent une influence croissante sur la production et la consommation agricoles en utilisant des méthodes de distribution agressives, qui battent en brèche l'aptitude des collectivités locales à cultiver des produits pour leurs propres besoins et à contrôler la gestion des terres, ce qui ne va pas sans incidences néfastes pour la santé et la sécurité alimentaire. La libéralisation des termes de l'échange et la déréglementation ont entraîné la libre circulation de technologies et de produits dangereux à travers le monde, sans égard pour les coûts environnementaux et sociaux ou la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement.

Encadré 1

Conservation de terres agricoles et d'une collectivité en Inde

En 2007, le syndicat PBKMS affilié à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) s'est associé aux travailleurs, petits exploitants et habitants de Singur, au Bengale-Occidental, pour s'opposer à ce que 400 hectares de terres agricoles ne soient sacrifiés par un projet de construction automobile par la société Tata Motors, ce qui aurait privé 30 000 personnes de leurs terres et de leurs moyens d'existence. Des campements sont occupés en permanence par les villageois et les dirigeants du Comité de protection des terres agricoles, avec des rassemblements et des réunions tous les jours. Les manifestants ont été attaqués par des policiers armés de bâtons, de boucliers et de gaz lacrymogène. De nombreuses familles installées à proximité des terrains achetés ont un besoin urgent d'aliments et de médicaments (voir www.iuf.org).

B. L'élimination de la pauvreté se situe au cœur du développement durable

Textes issus du Sommet mondial/priorités des syndicats

8. Le Sommet mondial a appelé à prendre des mesures concertées à tous les niveaux afin de permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs fixés en matière de pauvreté dans un contexte de développement durable. L'un d'eux est l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ainsi que celle des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Le Sommet mondial a demandé la création d'un fonds de solidarité mondial afin d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le développement social et humain dans les pays en développement en mobilisant l'usage effectif des ressources financières afin de relever les niveaux de vie et d'accroître les disponibilités alimentaires à des prix abordables, et aussi de créer des

systèmes de distribution équitables et efficaces, en encourageant par exemple les partenariats communautaires entre les habitants des villes et des campagnes et les entreprises.

Évolution depuis 2002

9. Pour des centaines de millions de travailleurs à travers le monde, en particulier les travailleurs agricoles, les textes issus du Sommet mondial sont loin de devenir une réalité. Pour près de la moitié de la population du globe (3 milliards de personnes) qui vivent avec moins de 2 dollars par jour, de même que pour le milliard et demi de personnes qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, l'élimination de la pauvreté est un rêve. D'après la FAO, près de 800 millions de personnes dans les pays en développement et 34 millions dans les pays industrialisés sont insuffisamment nourries, les enfants étant les plus touchés.

10. Le changement climatique de la planète risque d'annuler les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté, en particulier pour tous ceux qui tirent leurs moyens d'existence de la terre en Asie, où vit 60 % de la population mondiale et où se trouvent 87 % des 400 millions de petites exploitations recensées dans le monde. Le développement de la culture de biocombustibles associé au déboisement risque d'aggraver le changement climatique et d'accroître les émissions, et pourrait également entraîner un conflit entre les cultures destinées à l'alimentation et celles destinées à produire des carburants (voir : *Up in Smoke? Asia and the Pacific* à l'adresse www.neweconomics.org/gen/asiaupinsmoke191107.aspx). Cette incidence disproportionnée du changement climatique sur l'agriculture, en particulier pour les plus pauvres à travers le monde, est anticipée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son quatrième rapport d'évaluation, qui prédit que les pires effets à court et à moyen terme viendront de la variabilité accrue du climat, dont les manifestations sous forme de tempêtes, de périodes de sécheresse, d'inondations et de vagues de chaleur deviendront plus fréquentes et plus extrêmes. Les répercussions sur l'agriculture toucheront plus particulièrement l'Afrique, où la production sera gravement compromise. Le comble de l'ironie est que ce sont les populations qui sont le moins à blâmer pour le changement climatique qui en pâtissent le plus.

C. Un emploi décent en tant qu'aspect clef du développement durable

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

11. Le Sommet mondial a lancé un appel en faveur d'emplois décents comme un moyen de sortir de la pauvreté et a demandé une aide à tous les niveaux afin d'accroître les emplois générateurs de revenus en tenant compte de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, ainsi que des programmes de lutte contre la pauvreté qui tiennent compte des priorités des pauvres et leur permettent d'avoir accès aux ressources productives, aux institutions et aux services publics. Le Sommet a rappelé les Conventions de l'OIT et de l'UNESCO qui visaient à mettre fin à la discrimination entre les sexes et à améliorer l'accès des peuples autochtones et de leurs collectivités à un plein emploi viable de nature à créer un environnement sûr, propre et sain sur le lieu de travail et dans la

communauté. La participation des travailleurs et de leurs syndicats aux programmes relatifs à l'environnement et au développement doit être encouragée, notamment en matière de politique de l'emploi, de stratégie industrielle, de programmes d'ajustement du marché du travail et de transferts de technologie.

Évolution depuis 2002

12. On ne saurait, dans le présent examen, ignorer le fait qu'une proportion aussi importante de la production alimentaire et agricole à travers le monde continue de se dérouler dans des conditions inacceptables et qui ne peuvent durer, en particulier pour ce qui est des travailleurs agricoles qui représentent 60 % de la main-d'œuvre dans les pays en développement et qui sont paradoxalement les moins en mesure de s'offrir les aliments qu'ils produisent. Ces travailleurs constituent la première ligne d'un système dans lequel la demande de produits agricoles ne cesse de croître, et se trouve désormais en concurrence avec la production de biocarburants. Avec une population mondiale qui, selon les projections, devrait atteindre 9 milliards d'ici à 2050, la demande va encore augmenter.

13. La majorité des pauvres dans les pays en développement vivent dans des régions rurales, où des millions de personnes travaillent dans de petites et moyennes exploitations en tant qu'exploitants, paysans et métayers, ou dans des structures informelles, dans des conditions de travail forcé, d'esclavage ou sous contrat, ou encore en tant que main-d'œuvre enfantine. Ainsi que la FAO, l'OIT et l'UITA l'ont signalé dans leur rapport de 2006 sur les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture viable et au développement rural (*Agricultural Workers and Their Contribution to Sustainable Agriculture and Rural Development*), la pauvreté est également un facteur dans les opérations commerciales dans lesquelles les travailleurs migrants constituent une question clef. À l'heure actuelle, les travailleurs agricoles employés à plein temps et titulaires de contrats sûrs sont l'exception, la plupart d'entre eux étant des travailleurs saisonniers, occasionnels ou temporaires. Un grand nombre de travailleurs migrants reçoivent un faible salaire, ont des emplois peu sûrs, n'ont qu'une faible protection sociale ou reçoivent peu d'allocations de chômage. Il ressort de la publication Trade Union Country Profiles que certains gouvernements autorisent ou encouragent même des conditions d'emploi précaires et privent un nombre croissant de travailleurs d'une protection syndicale (voir www.tradeunionsdunit.org/profiles).

Encadré 2

Engagement des décideurs en faveur d'un travail décent pour une vie décente

En signant en novembre 2007 l'appel « Un travail décent pour une vie décente », les décideurs se sont engagés à agir en modifiant les règles commerciales inéquitables, en protégeant le droit des travailleurs de se syndiquer, en ratifiant et en mettant en application les Conventions de l'ONU et de l'OIT concernant la protection de la main-d'œuvre migrante et en offrant une protection sociale aux 60 % de la population mondiale qui en sont privés. Parmi les signataires de l'appel figurent des dignitaires comme le Directeur général de l'OIT, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, le Président du

Conseil d'administration de l'OIT, le Ministre du travail de l'Argentine, le Ministre du travail du Brésil, le Ministre du travail et de la sécurité sociale du Portugal et la présidence des États-Unis, enfin le Président du Parti socialiste européen. La campagne a réuni des signatures par le biais de coalitions nationales qui comprennent des syndicats (voir : www.ituc-csi.org).

14. Il convient de s'intéresser aux quelque 25 millions de personnes qui sont déjà des réfugiés écologiques en raison de la situation climatique : selon certaines prédictions, 100 millions de personnes seront directement menacées par l'inondation des régions côtières d'ici à 2100³. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a donné à entendre que le nombre des personnes à risque pourrait atteindre 150 millions d'ici à 2050, dont beaucoup seront extrêmement vulnérables. Le syndicat allemand IG BAU est l'un des nombreux syndicats à avoir réagi en établissant des programmes à l'intention des travailleurs migrants. Ce syndicat a cofinancé le Syndicat européen des travailleurs migrants et a lancé en 2007 une campagne en faveur d'un « travail saisonnier équitable » qui comporte un système d'étiquetage pour signaler les bonnes pratiques de travail dans les entreprises. Par ailleurs, la Confédération nationale des syndicats allemands (DGB) dispose à son siège d'un département qui fournit des services aux travailleurs migrants⁴.

Encadré 3

La Fédération syndicale mondiale a établi une charte des droits à l'intention des travailleurs migrants

L'UITA a établi une charte des droits des travailleurs migrants dans l'agriculture afin de familiariser les membres des syndicats avec les questions qui intéressent les travailleurs migrants en dressant la liste des risques que représentent les pourvoyeurs de main-d'œuvre sans scrupules, le racisme et la xénophobie. Afin de défendre et d'organiser ces travailleurs, l'UITA s'est promis d'intensifier ses activités afin de négocier des accords internationaux bipartites et multilatéraux entre les affiliés dans les pays d'origine et de destination ainsi qu'une carte syndicale internationale. L'UITA constate que le droit fondamental aussi bien des employeurs que des travailleurs d'adhérer à des organisations de leur choix est consacré dans le principe de la liberté d'association telle que définie dans la Convention de l'OIT sur le droit d'association (agriculture) de 1921 (n° 11), la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 (n° 87) et la Convention sur les organisations de travailleurs ruraux de 1975 (n° 141), qui sont toutes reprises dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

³ Voir www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-chapter6.pdf.

⁴ Voir www.migration-online.de.

D. Travail des enfants et discrimination entre les sexes

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

15. Le Sommet a demandé que des mesures soient prises afin de mettre fin au travail des enfants et que des programmes ajustés/sexospécifiques soient élaborés afin de s'attaquer aux problèmes que rencontrent les femmes qui travaillent dans l'agriculture et l'alimentation, y compris la violence et la discrimination, et d'améliorer la condition, la santé et le bien-être économique des femmes et des filles grâce à un accès complet et égal aux débouchés économiques, à la terre, au crédit, à l'éducation et aux soins de santé. Le Sommet a demandé de mettre fin à la discrimination sexuelle en offrant à tous les travailleurs les mêmes possibilités d'emploi et la même rémunération, que ces travailleurs aient des emplois structurés ou non structurés, de mettre en place des systèmes et des services appropriés d'appui économique, politique et social, notamment en matière de garderies et de congé parental, et enfin d'accroître le nombre de femmes parmi les décideurs, les planificateurs, les conseillers techniques, les responsables de la gestion et les agents de vulgarisation dans les secteurs de l'environnement et du développement.

Évolution depuis 2002

16. Relevant que 70 % des pauvres à travers le monde sont des femmes, dont beaucoup ont un emploi occasionnel, temporaire, migrant ou indépendant dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, le Congrès de 2007 de l'UITA s'est déclaré préoccupé par l'absence ou le respect partiel seulement de droits aussi fondamentaux que la liberté d'association, la non-discrimination, la maternité et la protection sociale et s'est intéressé aux effets que l'insécurité, les faibles salaires et les horaires irréguliers ont sur la vie de famille. Des centaines de milliers de femmes qui travaillent n'ont pas de protection suffisante en matière de santé et de sécurité, de nombreux accidents et maladies n'étant jamais officiellement déclarés. À cela s'ajoutent la violence sexiste, l'intimidation et le harcèlement sexuel et le fait qu'un demi-million de femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse que favorisent la pauvreté, l'éloignement, l'absence de soins médicaux et le VIH/sida. Les femmes constituent également l'essentiel de la main-d'œuvre dans les zones industrielles travaillant pour l'exportation directement rattachées à l'industrie alimentaire et agricole, qui échappent à la législation du travail et où les syndicats sont quasiment absents. De nombreux pays n'ont pas encore ratifié les Conventions de l'OIT sur la liberté d'association, l'égalité de rémunération, la discrimination, la santé et la sécurité, la protection maternelle, les travailleurs ayant des responsabilités familiales, le travail à domicile, etc.

17. Le Sommet a également demandé de mettre fin au travail des enfants et de prendre des mesures pour veiller à ce que les enfants reçoivent une éducation primaire et aient accès à tous les niveaux de l'enseignement, de prendre immédiatement des mesures efficaces afin d'éliminer les pires formes du travail des enfants, d'avoir recours à la coopération internationale pour aider les pays en développement à lutter contre le travail des enfants et ses causes, qui sont profondément ancrées dans la pauvreté, de prendre des mesures afin de lutter contre les abus des droits de l'homme dont sont victimes les jeunes, et d'élaborer des programmes en matière de santé, de nutrition, d'éducation, d'alphabétisation et de réduction de la pauvreté. Il a invité les organisations à coopérer avec les ministères

et les organisations, au moyen de mesures visant à créer d'autres possibilités d'emploi et à fournir la formation voulue aux jeunes, hommes et femmes.

18. Malheureusement, l'évolution depuis 2002 manque de suivi quant aux engagements du Sommet mondial, le nombre d'enfants au travail demeurant élevé, beaucoup d'entre eux étant condamnés à occuper les pires emplois. Il ressort des estimations mondiales de l'OIT pour 2006 que 132 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans – près de la moitié de l'ensemble des travailleurs mineurs – sont employés dans l'agriculture⁵. Le travail des enfants est l'un des aspects les plus révoltants d'une économie mondiale dans laquelle les emplois dangereux et précaires sont transférés des pays riches vers les pays pauvres. Ce phénomène est particulièrement fréquent en Afrique et dans d'autres pays en développement, où un nombre disproportionné de filles risquent d'avoir à travailler de longues heures en plus de leurs tâches familiales et domestiques. Les enfants dans les zones rurales ou dans les familles de migrants courent deux fois plus de risques d'être exploités de cette manière, bon nombre d'entre eux travaillant avec leurs parents. L'OIT estime à des dizaines de millions le nombre d'enfants esclaves à travers le monde, dont beaucoup travaillent dans l'agriculture. Dans certains pays, le travail des enfants est encouragé par des politiques économiques et sociales explicites, et des familles vendent carrément leurs enfants ou les placent en esclavage afin de rembourser des dettes ou simplement pour survivre.

Encadré 4

Un nouveau partenariat pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture

En 2007, la Conférence internationale du travail et l'UITA ont créé un partenariat avec l'OIT, la FAO, le Fonds international de développement agricole, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et la Fédération internationale des producteurs agricoles en vue de publier une déclaration d'intention sur la coopération pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture dans le cadre d'un vaste programme de recherche, de soutien et d'action pour mettre fin au travail des enfants dans ce secteur.

Journée mondiale contre le travail des enfants

L'OIT a proclamé le 12 juin 2007 Journée mondiale contre le travail des enfants, en invitant les gouvernements, les employeurs, les syndicats et la société civile à prendre un engagement ferme à long terme. Dans la publication « Harvest for the Future: Agriculture without Child Labour », les gouvernements sont invités à ratifier la Convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, qui représente l'alliance du CGIAR, a confirmé sa coopération avec d'autres partenaires dans les efforts menés pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture. Cet institut finance 15 centres internationaux de recherche

⁵ Organisation internationale du Travail, *Rapport global : La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée* (Bureau international du Travail, Genève, 2006).

qui mènent des travaux novateurs à l'appui de solutions de principe aux problèmes de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté (voir www.ifap.org/en/newsroom/pr_childlabour_12-06-07.html).

E. Hygiène et sécurité des travailleurs dans le cadre de régimes de santé publique solides et accessibles

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

19. Le Sommet a demandé d'agir en vue de renforcer les programmes OIT/OMS relatifs aux morts, blessures et maladies professionnelles en rapport avec la santé publique, et également de protéger l'hygiène et la sécurité des travailleurs en tenant notamment compte du Code de pratique de l'OIT sur le VIH/sida dans le monde du travail, et enfin de relier les mesures prises sur le lieu de travail afin d'améliorer les services de santé. Le Sommet a reconnu l'intérêt des mécanismes bipartites et tripartites et d'un accès élargi par les travailleurs et leurs représentants à la formation en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène et enfin du bien-être économique et social et il a invité les syndicats, les employeurs, les gouvernements et les institutions internationales à intéresser les travailleurs et leurs représentants aux programmes de l'OIT et de l'OMS afin de rattacher la santé professionnelle à la santé publique.

Évolution depuis 2002

20. Le travail agricole, avec l'industrie minière et la construction, est l'une des trois occupations les plus dangereuses au monde, avec 170 000 des 330 000 morts professionnelles enregistrées chaque année et des milliers de personnes souffrant de blessures ou de maladies. L'intention du Sommet était d'utiliser les programmes sur le lieu de travail comme tremplin pour accéder à la santé publique. À sa seizième session, la Commission se trouve donc face à diverses questions, au nombre desquelles figurent la sécurité et la sécurité alimentaire alors que l'évolution des écosystèmes du climat mondial menace l'approvisionnement en produits alimentaires et la santé de millions de personnes.

21. Après l'adoption par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 2007, d'un plan d'action global pour la santé des travailleurs, des syndicats se sont associés à l'OMS, à la Commission internationale de la médecine du travail et à la Fédération internationale des associations de santé publique afin d'améliorer les pratiques de la santé et de la sécurité professionnelle sur les lieux de travail à travers le monde⁶.

22. Des mesures s'imposent tout particulièrement pour répondre aux conditions malsaines dans lesquelles travaillent les travailleurs agricoles qui vivent sur leur lieu de travail. Selon les estimations de l'OMS, au moins 40 000 personnes meurent chaque année de l'effet des pesticides, des millions d'autres souffrent d'empoisonnements graves dans les champs et dans leurs foyers. Les travailleurs agricoles sont aussi les premiers à être menacés par de nouveaux risques tels que la

⁶ Voir www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA60/A60_R26-en.pdf.

forme hautement pathogène du virus H5N1 de la grippe aviaire, qui a suscité des inquiétudes en 2007 quant à la possibilité d'une mutation avec la transmission à l'homme. La plupart des pays n'ont toutefois pas encore ratifié la Convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs ou la Convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (2001). Les droits des travailleurs portent sur les conditions de travail, la sécurité alimentaire et la santé publique, les travailleurs agricoles étant les mieux placés pour dépister les infections et contenir les épidémies ou pour déterminer si les normes minimales en matière de sécurité alimentaire sont respectées. S'il est vrai que ces travailleurs et leurs syndicats pourraient jouer un rôle dynamique en vue de rétablir la confiance et la crédibilité que le public accorde à la sécurité des aliments, rares sont les employeurs et les gouvernements qui leur accordent ce rôle.

Encadré 5

Diacétyl

L'UITA demande que des mesures soient prises de toute urgence à l'échelle mondiale au sujet de l'aromatiseur diacétyl qui est présent dans les aliments afin de lutter contre l'utilisation de cet aromatisateur chimique qui a été associé à la maladie pulmonaire invalidante *bronchiolitis obliterans* (connue sous le nom de « popcorn workers lung » aux États-Unis). En raison d'une réglementation et d'un étiquetage insuffisants toutefois, on ignore le niveau d'exposition réelle à ce risque. Des renseignements sur les produits et les marques qui utilisent le diacétyl doivent devenir d'un accès facile, et les syndicats des travailleurs dans l'alimentation doivent être invités à participer à un programme de recherches approfondies sur les risques, y compris une surveillance sur place, l'évaluation des méthodes de production et des mesures de protection et une surveillance médicale des travailleurs à risque. Les connaissances dont on dispose aujourd'hui justifient une suspension immédiate de l'emploi du diacétyl en attendant une évaluation plus poussée des risques qu'il présente sur le lieu de travail (voir www.iuf.org).

23. Le VIH/sida est une question qui concerne les travailleurs et le lieu de travail en raison de ses effets sur la santé, l'emploi et la sécurité des travailleurs en général, et du fait que le lieu de travail se prête bien aux mesures de prévention et de traitement. Il ressort des statistiques de l'OIT que l'épidémie touche plus particulièrement les personnes pendant leurs années de vie active, étant donné que près de 36,5 millions de personnes qui ont un emploi productif (définition plus large que celle de « main-d'œuvre ») sont séropositives⁷. Plus de 70 % de ces personnes vivent en Afrique⁸, où certains gouvernements ont déjà signalé que la pandémie porte atteinte à leur aptitude à mettre en œuvre les mesures d'adaptation au

⁷ Organisation internationale du Travail, *HIV/AIDS and work: global estimates, impact and response 2006* (Genève, 2006).

⁸ Voir Profils syndicaux de pays pour le VIH/sida à l'adresse www.tradeunionsdunit.org/profiles/profiles.php?ID=3&Lang=ENG.

changement climatique, ou à assurer des services environnementaux et des services d'urgence.

24. Le VIH/sida ne fait pas que tuer ou affaiblir, il renforce un cycle de pauvreté en provoquant la perte de revenu des ménages, une réduction de la capacité de production et des dépenses croissantes pour les personnes, les entreprises et les pays. Pour bon nombre des pauvres qui travaillent, la maladie ou des blessures débouchent souvent sur la perte de leur emploi, sans indemnisation ou sans accès à des soins de santé. Une conférence organisée en mars 2006 par le Président de la France, Jacques Chirac, a conclu que les coûts afférents aux soins de santé et les dépenses indirectes représentent à eux seuls le plus important facteur d'appauvrissement. Plus d'un tiers (36 %) de la population mondiale n'a accès à aucun service de santé. Cette situation est devenue de plus en plus préoccupante au cours des dernières années et, lorsque des initiatives mondiales sont lancées, les représentants des travailleurs ne sont toujours pas invités à prendre place à la table de conférence.

Encadré 6

La campagne du 28 avril appelle l'attention sur le VIH/sida

Le 28 avril marque la commémoration internationale des travailleurs tués, blessés ou rendus malades par des lieux de travail et des processus dangereux, insalubres et non viables. Depuis la première fois que cette journée internationale a été commémorée à l'ONU à New York, en 1996, cette manifestation s'est développée et comprend désormais des milliers de rassemblements, des réunions sectorielles, éducatives et de campagnes dans le monde entier. Le 28 avril est désormais officiellement reconnu par les gouvernements comme Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail dans 15 pays ou territoires (Argentine, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, Espagne, Grèce, Luxembourg, Panama, Pologne, Portugal, République dominicaine, Taiwan, Ukraine). Par ailleurs, la communauté andine – Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou – ainsi que le membre associé, la République bolivarienne du Venezuela, ont décidé de célébrer cette journée, ce qui portera à 19 le nombre total de pays qui reconnaissent cette journée. La Confédération syndicale internationale (CSI) a engagé une procédure afin que l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaisse un jour cette date du 28 avril. Les activités nationales en 2007 sont énumérées à l'adresse suivante : www.global-unions.org/pdf/ohsewpT_4a.EN.pdf.

25. Le monde a aujourd'hui un besoin urgent de plus de personnel sanitaire selon l'Internationale des services publics et l'OMS, étant donné que plus de 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à des soins de base, la pénurie la plus aiguë touchant l'Afrique subsaharienne, qui représente 11 % de la population mondiale et 24 % de la prévalence des maladies, mais seulement 3 % des agents sanitaires. Selon le *Rapport sur la santé dans le monde, 2007*, plus de 4 millions de médecins, infirmières et autres agents sanitaires supplémentaires seraient nécessaires de toute urgence pour rattraper ce retard dans 57 pays, dont 36 appartiennent à l'Afrique subsaharienne. Ces pays sont malheureusement les plus fortement touchés par

l'exode du personnel de santé. Si les syndicats sont favorables au droit d'émigrer, l'impact défavorable des migrations sur les systèmes de santé des pays en développement, où les femmes représentent la majorité des agents sanitaires, a atteint un niveau critique et nécessite des mesures.

Encadré 7

L'Internationale des services publics organise une campagne sur les migrations internationales et les femmes employées dans les services de santé

En décembre 2005, l'Internationale des services publics a invité ses membres à participer à une campagne d'une semaine centrée autour des aspects éthiques du recrutement d'agents sanitaires et des conséquences défavorables des migrations sur les services de santé dans leur pays d'origine. Un réseau de 16 pays, créé dans le cadre du projet sur les migrations internationales et les femmes travaillant dans les services de santé de l'ISP, invite tous ses membres, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur de la santé, à organiser des activités dans leurs régions respectives. Les comités constitués par des femmes sont particulièrement actifs étant donné que les femmes sont touchées aussi bien en tant qu'agents sanitaires qu'en tant qu'utilisatrices des services de santé. L'ISP a établi des documents d'information, une résolution type et un dépliant sur l'importance des aspects éthiques du recrutement que les syndicats pourront utiliser pour leurs campagnes (pour plus d'informations, contacter par mél equality@world-psi.org).

F. Transition de l'emploi en tant que préalable fondamental à la mise en œuvre du développement durable

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

26. L'insécurité de la personne, et particulièrement l'insécurité de l'emploi, peuvent être provoquées par des changements qui, le plus souvent, font peser une lourde charge sur les travailleurs et leurs collectivités. L'absence de politiques et de programmes pour une « juste transition », la perte d'un emploi ou l'expulsion des terres de fermage se traduisent inévitablement par une aggravation de la pauvreté, l'injustice sociale et des difficultés. Le Sommet a invité à prendre des mesures en vue de promouvoir la participation des travailleurs et de leurs syndicats à des programmes en matière d'emploi, de stratégie industrielle, d'ajustement du marché du travail et de transferts de technologie et a recommandé que les institutions financières internationales et d'autres institutions apportent leur appui aux efforts réalisés par les pays en transition pour s'adapter aux changements liés à l'énergie et aux technologies connexes.

Évolution depuis 2002

27. Les travailleurs continuent de se heurter à des difficultés économiques ou à connaître l'insécurité par suite du changement climatique et d'autres facteurs de changement. Les menaces qui pèsent sur les schémas traditionnels dans l'agriculture

et dans le secteur alimentaire se sont multipliées de façon exponentielle depuis le Sommet mondial, touchant les travailleurs agricoles, les petits exploitants et d'autres personnes tributaires de ces secteurs, en particulier dans les pays en développement. Les syndicats ont toujours prôné des programmes de transition pour l'emploi afin d'instaurer un élément de justice et d'obtenir confiance et appui pour les efforts nationaux réalisés pour faire face au changement climatique. Le Plan d'action syndical de Nairobi pour l'Afrique nécessite la participation des travailleurs et de leurs collectivités à l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique qui s'imposent tout particulièrement sur ce continent⁹. À l'exception d'un petit nombre d'accords négociés avec des employeurs et des gouvernements, une « juste transition » demeure un idéal lointain. Les gouvernements et les employeurs ne sont pas encore en mesure de garantir que les travailleurs peuvent s'adapter en mettant au moins à leur disposition des prévisions appropriées en matière d'emploi et de gestion des compétences, un programme de reconversion et des mesures de soutien des revenus des travailleurs dans les industries touchées. Il ressort des profils pays par pays élaborés par des syndicats que la plupart des pays n'ont pas encore ratifié les conventions de l'OIT telles que la Convention n° 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi ou la résolution de 1974 de l'OIT sur les conséquences sociales et économiques de l'action préventive, qui invitent à prendre des dispositions pour faire face aux conséquences socioéconomiques qui touchent les travailleurs.

Encadré 8

Un travail décent pour le développement durable : le défi du changement climatique, document établi à l'intention du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (GB.300/WP/SDG/1, Genève, novembre 2007) traite tout particulièrement de la transition socialement juste à des emplois écologiques et du lien entre le changement climatique et un travail décent. La Confédération européenne des syndicats, SYNDEX, l'Institut allemand Wuppertal et l'Institut espagnol ISTAS ont entrepris leur propre étude, avec le financement de la Commission européenne, de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni; cette étude traitait de l'impact potentiel sur l'emploi des objectifs de réduction de l'oxyde de carbone fixés par l'Union européenne pour quatre grands secteurs industriels : production d'énergie (électricité, hydrocarbures), industries à forte intensité d'énergie (acier, ciment), transports et bâtiment/construction; cette étude a conclu à la possibilité d'un gain net global de l'emploi accompagné de transferts à des formes écologiques de production et d'utilisation de l'énergie. Elle mettait toutefois en garde contre le fait que des emplois ne seront créés que lorsque les entreprises pourront tirer parti des possibilités offertes par les politiques relatives au climat et seront perdus si les entreprises ne peuvent pas s'adapter (voir « Climate change and employment: Impact on employment in the European Union-25 of climate change and CO₂ emission reduction measures by 2030 »).

⁹ Déclaration syndicale à COP 12 2006, disponible à l'adresse www.global-unions.org/pdf/ohsewpP_8Ae.EN.pdf.

28. Enfin, une « juste transition » à des modes viables de production et de consommation ne peut intervenir sans apporter aux structures commerciales des modifications favorables aux pays en développement. Le développement des nations industrialisées a fourni un modèle qui ne convient pas à d'autres parties du monde, notamment à l'Afrique. Les pays en développement se heurtent à des termes de l'échange défavorables, à une dette invalidante et aux exigences d'un ajustement structurel qui compliquent énormément le développement durable.

Encadré 9

Le chef du BIT lance une initiative de création d'emplois verts au titre de la stratégie de transition

Selon le Directeur général du BIT, Juan Somavia, la création d'emplois verts par le biais de politiques de l'énergie et de l'industrialisation qui réduisent les émissions offre d'énormes possibilités, étant donné que les investissements dans le rendement énergétique, les technologies propres et l'énergie renouvelable offrent un large potentiel de création d'emplois productifs et décents; à lui seul, le marché des technologies propres pourrait représenter 1,9 milliard de dollars d'ici à 2020, créant des emplois écologiques et une croissance économique viable. « Nous devons aussi nous préparer aux suppressions d'emplois et accompagner les travailleurs et les entreprises qui se tournent vers de nouvelles méthodes de travail qui réduisent considérablement les émissions polluantes », déclare Somavia. « Nous devons aussi investir beaucoup plus dans les stratégies de développement qui émettent moins mais qui ne ralentissent pas les progrès en matière de réduction de la pauvreté afin de garantir une transition douce pour toutes les parties concernées » (Déclaration du Directeur général du BIT, Juan Somavia, à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, New York, 24 septembre 2007).

G. Intrants énergétiques, hydriques et chimiques dans l'industrie alimentaire et agricole

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

29. L'énergie, l'eau et d'autres grands intrants dans l'industrie alimentaire et l'industrie agricole occupent une place centrale dans la production et la consommation, ainsi que dans les services publics. Le Sommet a demandé à ce que toutes les considérations concernant l'énergie, y compris leur caractère abordable et leur disponibilité, soient intégrées dans tous les programmes, spécialement dans les grands secteurs de consommateurs d'énergie tels que l'agriculture. Le Sommet a également invité à promouvoir la recherche-développement sur des formes d'énergie pour le développement durable qui soient fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueuses de l'environnement, et également à élaborer et à mettre en œuvre des plans intégrés de gestion des terres et de l'eau en renforçant les capacités des gouvernements, des autorités et des populations locales en matière de surveillance et de gestion de ces ressources. Le Sommet a défini des

priorités pour l'accès à l'eau potable, à l'éducation en matière d'hygiène et à de meilleurs services d'assainissement et de gestion des déchets pour les ménages en donnant la priorité aux besoins des pauvres à l'intérieur de cadres réglementaires nationaux stables et transparents mis en place par les gouvernements en associant toutes les parties prenantes concernées et en accroissant l'obligation de rendre des comptes qui incombe à tous les prestataires de services.

Évolution depuis 2002

30. Les problèmes observés en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable persistent aujourd'hui, les priorités liées à la productivité et à la rentabilité dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture l'emportant sur les préoccupations d'ordre environnemental et social. La dégradation de l'environnement sous l'effet de pratiques non viables a atteint un niveau critique sous l'effet de l'utilisation incontrôlée de l'énergie, de produits chimiques et d'eau, à savoir notamment l'usage croissant de pesticides, de substances biomédicales, d'engrais et de produits toxiques, l'utilisation de quantités croissantes d'eau et la détérioration de la qualité de l'eau, la perte de biodiversité, la disparition d'habitats et de paysages naturels, enfin le manque d'eau potable à des fins domestiques. La contamination des nappes phréatiques par les exploitations agricoles industrielles continue en raison de l'utilisation incontrôlée de pesticides et autres intrants synthétiques ainsi que du déversement de fumier dans les lagunes et en surface. Le Sierra Club estime qu'en raison de cette contamination 13 % des puits d'eau potable du centre-ouest des États-Unis contiennent des quantités dangereuses de nitrates, en plus des quantités de phosphore et d'antibiotiques dommageables pour l'environnement, l'air étant pollué par des émissions de sulfure d'hydrogène et d'ammoniaque. Des chercheurs ont observé que les travailleurs agricoles et les familles qui vivent à proximité d'élevages industriels présentent des symptômes de maladies respiratoires, physiques et affectives à des taux sensiblement plus élevés que d'autres groupes, ainsi que des taux élevés de tension, de dépression, d'énervernement et de fatigue¹⁰.

Encadré 10

Une coalition nord-américaine s'oppose à l'élevage intensif

La coalition Beyond Factory Farming signale les risques que posent les activités d'élevage en Amérique du Nord où des enclos à bestiaux géants de 20 000 têtes de bétail, des méga-élevages de cochons comptant entre 5 000 et 20 000 porcs, des poulaillers comptant 100 000 volatiles sont installés sur des superficies peu étendues et dans des conditions d'élevage qui rappellent l'industrie manufacturière. L'alimentation des animaux est souvent produite loin de ces « usines » et le fumier est répandu ou pulvérisé sur les terres dans des quantités supérieures aux besoins des cultures en éléments nutritifs, polluant ainsi la surface des terres et les nappes phréatiques. L'eau potable autour de ces exploitations contient de nombreuses substances toxiques ou pathogènes : urine et excréments de cochons, déchets humains, carcasses de porcs, produits chimiques de nettoyage, insecticides, graines

¹⁰ Voir www.sierraclub.org/cleanwater/that_stinks.

de mauvaises herbes, composés organiques volatils, sels, azote, phosphore, potasse, calcium et manganèse, métaux (cadmium, zinc, nickel, plomb, fer, boron et cuivre), vaccins, antibiotiques et bactéries résistantes aux antibiotiques, parasites et autres éléments pathogènes bactériens et viraux tels que cryptosporidium, salmonella et e-coli. La quantité de fumier constitue en soi un problème, car ces usines consomment des millions de litres d'eau potable pour nettoyer les étables à grande eau, le fumier s'écoulant dans des lagunes ou bassins de rétention. Les pays dépensent des milliards de dollars pour le traitement des déchets humains, mais les quantités beaucoup plus importantes de fumier d'origine animale que produisent les élevages industriels ne sont que peu ou pas traitées (voir www.beyondfactoryfarming.org).

31. Si, au cours des 25 dernières années, l'électricité a été fournie à 1,3 milliard de personnes supplémentaires dans les pays en développement, 1,4 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), tandis que le nombre de personnes tributaires de la biomasse devrait atteindre 2,7 milliards d'ici à 2030. L'Organisation mondiale de la santé considère l'exposition à la biomasse comme responsable de près de 2 millions de morts dues à des cancers, infections respiratoires et maladies pulmonaires. L'absence d'accès à l'énergie constitue également un grave obstacle aux biens sociaux de base tels que les soins de santé et l'éducation. Par ailleurs, la fin de l'ère du « pétrole bon marché » signifie une aggravation de la pauvreté pour beaucoup, y compris pour les pays bénéficiaires d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés qui sont lourdement tributaires de leurs secteurs alimentaires et agricoles. Il faut ajouter à cette injustice le fait que la dépendance mondiale à l'égard des combustibles fossiles est l'une des principales causes du changement climatique qui menace des vies et des moyens d'existence, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie.

32. Malgré un ralentissement du mouvement général de *privatisation, déréglementation et libéralisation*, ce phénomène continue de toucher les industries alimentaires et agricoles, leurs travailleurs et les collectivités, notamment en Afrique. Les prix de l'eau et de l'énergie continuent d'augmenter dans quelques-uns des pays les plus pauvres du monde, obligeant les ménages à consacrer une part substantielle de leurs revenus à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement et créant des difficultés particulières pour les filles et les femmes.

Encadré 11

Internationale des services publics

L'Internationale des services publics, de même que son département de la recherche, mènent des recherches de pointe sur des questions liées aux services d'alimentation en énergie et en eau ainsi que sur d'autres services publics. Une étude réalisée en 2007 au sujet de la participation de la Banque asiatique de développement à la privatisation du secteur énergétique au Pakistan, intitulée « L'eau en tant que service public », montre la manière dont la communauté internationale peut aider les gouvernements, les institutions publiques et les travailleurs dans les

pays en développement à généraliser et à améliorer leurs services d'adduction d'eau et d'assainissement. L'Internationale des services publics a également publié un rapport en collaboration avec le Mouvement pour le développement mondial, « Pipe dreams: the failure of the private sector to invest in water services in developing countries » (Projets chimériques : échec du secteur privé à investir dans les services d'adduction d'eau dans les pays en voie de développement) qui examine les investissements en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie orientale. Des dizaines de publications connexes peuvent être consultées à l'adresse www.world-psi.org.

33. Le Sommet mondial a renouvelé l'engagement pris par Action 21 de gérer de manière sûre les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, afin de garantir que ceux-ci soient produits et utilisés de manière à ce que leurs effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum, en recourant à des procédures d'évaluation des risques transparentes et basées sur les sciences et à des méthodes de gestion des risques basées sur les sciences, en tenant compte du principe de précaution. Le Sommet s'est engagé à créer des partenariats et à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux et à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le Sommet a également encouragé les pays à mettre en œuvre le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Évolution depuis 2002

34. La production et l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et l'alimentation engendrent de plus en plus de problèmes d'environnement et de santé. Le taux le plus élevé d'exposition à ces produits intervient normalement sur le lieu de travail, et les collectivités tributaires de l'agriculture sont aussi exposées à un « cocktail de produits chimiques » transporté par le vent ou l'eau. L'appauvrissement de la couche d'ozone, les retombées acides, la pollution de l'eau, du sol et de l'air, de même que la perte de la biodiversité, sont des sous-produits d'une utilisation abusive des produits chimiques, en particulier de ceux qui sont persistants, cumulatifs et qui se déplacent à travers les frontières. La participation des travailleurs et de leurs syndicats est capitale pour une gestion rationnelle des produits chimiques; et bien que des méthodes participatives aient produit d'énormes résultats en matière de santé et d'environnement, leur rôle n'est toujours pas pleinement accepté dans la plupart des politiques nationales. Des notions fondamentales telles que le principe de précaution, la production propre, les meilleures techniques disponibles et les pratiques environnementales optimales ont encore à être mises en pratique.

35. Les syndicats ont collaboré à l'élaboration d'accords internationaux tels que l'approche stratégique pour une gestion internationale des produits chimiques, ou encore les conventions et accords conclus sous l'égide de l'OIT ou du PNUE concernant les polluants organiques persistants, le consentement préalable en

connaissance de cause, les gaz à effet de serre en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et de la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique. Des résultats tangibles sont attendus de la mise en œuvre du Règlement 1907/2006 de la Communauté européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.

H. Innovations techniques dans l'agriculture et d'autres industries qui se rapportent aux thèmes de la seizième session de la Commission du développement durable

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

36. L'innovation technique est un domaine qui intéresse au premier chef tous les consommateurs, mais plus particulièrement les travailleurs confrontés à de nouveaux produits et processus qui menacent leur santé et celle de leur collectivité. Le Sommet mondial s'est intéressé aux organismes génétiquement modifiés et à d'autres innovations liées à l'intensification de la production alimentaire et agricole et qui appelaient des mesures afin de promouvoir et de financer l'accessibilité, le développement et la diffusion de technologies écologiquement valables et des connaissances correspondantes à des conditions favorables, en particulier pour les pays en développement, de la manière proposée au chapitre 34 d'Action 21. Le Sommet a également invité la participation des travailleurs et de leurs syndicats à l'élaboration des politiques et programmes sur l'environnement et le développement, y compris l'emploi, les stratégies industrielles, les programmes d'ajustement de la main-d'œuvre et les transferts de technologie.

Évolution depuis 2002

37. L'introduction rapide, pour l'essentiel non réglementée, de nouvelles technologies dans les secteurs alimentaires et agricoles à travers le monde continue de menacer la qualité et la sécurité de notre approvisionnement alimentaire, mais aussi la santé des travailleurs et l'environnement. Face à des régimes commerciaux libéralisés soutenus par des accords internationaux, les pays ont des difficultés à se protéger contre des innovations inappropriées ou dangereuses, ou à fixer des normes alimentaires élevées. Les syndicats ont documenté les menaces que posent les organismes génétiquement modifiés et les innombrables hormones, additifs médicinaux et autres substances introduites quotidiennement dans nos activités agricoles et nos aliments. Le syndicat United Farm Workers of America (UFW) rend régulièrement compte des résidus excessifs de médicaments trouvés dans le bétail et qui mettent les ouvriers agricoles en danger. Un document publié par l'UFW, *California's Broken Promises: The Laws On The Books Are Not The Laws In The Fields* (Les promesses non tenues de la Californie : les lois dans les livres ne sont pas les lois dans les champs) dénonce bon nombre de ces problèmes.

Encadré 12

Le syndicat United Farmworkers of America a donné l'alerte au sujet de Beef Northwest Feeders, l'un des plus grands élevages en enclos des États-Unis, qui engraisse environ 40 000 bovins par an sous le nom de bœuf de campagne naturel. La Food and Drug Administration a mis en garde cette société contre les résidus excessifs de médicaments qui contreviennent à la réglementation fédérale. Soixante pour cent du bœuf de campagne naturel est vendu par la chaîne Whole Foods, magasins « bio » qui prétendent appliquer une déontologie commerciale. Le syndicat UFW a invité cette chaîne de magasins à s'assurer que la viande de bœuf vendue dans leurs magasins ne contient pas des quantités dangereuses de médicaments et à soutenir les employés de ces élevages qui cherchent à obtenir une représentation syndicale (voir www.ufwaction.org/campaign/beef).

38. Les syndicats ont négocié de nombreux mécanismes relatifs à la sécurité et à la santé des travailleurs sur les lieux de travail qui peuvent facilement être adaptés au progrès technologique et à la sécurité alimentaire. Des initiatives conjointes des syndicats et des employeurs pour l'évaluation et la mise en œuvre pourraient porter sur les questions en suspens ci-après : évaluation des risques et des dangers et analyse/méthodologie en biotechnologie, en particulier pour ce qui est des risques pour la santé publique, aspects qualitatifs de la teneur nutritionnelle, méthodes de production et respect effectif de la réglementation, enfin appui au Codex Alimentarius.

Encadré 13

Le syndicat des travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture donne le coup d'envoi d'une campagne sur la souveraineté alimentaire

L'UITA, à l'occasion de son congrès en 2007, a adopté une politique définissant le droit souverain des personnes en matière de production, de distribution et de consommation d'aliments, afin de garantir une production vivrière durable. La libéralisation économique actuelle oblige les pays qui se suffisaient à eux-mêmes en matière de nourriture à importer désormais des produits agricoles. Le commerce agroalimentaire axé sur l'exportation d'un seul produit envahit les terres appartenant au domaine public qui étaient occupées par des populations traditionnelles et des petites exploitations familiales, tandis que la plantation systématique de palmiers à huile en Afrique et d'eucalyptus en Amérique latine, en Asie et en Afrique, mais aussi de canne à sucre, de palmiers et de soja pour la production de biocarburants, détruit des emplois, dégrade l'environnement, épuise les ressources naturelles et détruit les petites exploitations familiales. L'UITA appuiera la lutte en faveur de la réforme agraire afin de préserver les petites exploitations familiales et d'instaurer des conditions de vie et de travail décentes. Parallèlement, l'Alternative Project for Sustainable Mutual

Rural Development (Contre-projet pour un développement rural mutuel viable) rassemblera des organisations d'exploitants et de travailleurs agricoles pour faire comprendre l'impact des plantations sur le travail et la société.

III. Comment aller de l'avant avec des mesures et des accords sur le lieu de travail

Textes issus du Sommet mondial pour le développement durable/priorités des syndicats

39. Ainsi qu'il est indiqué au chapitre 29 d'Action 21, les travailleurs et leurs syndicats ont un rôle capital à jouer dans le développement durable. Le Sommet mondial a demandé l'élimination des obstacles à l'engagement des travailleurs et l'adoption de mesures positives en matière de participation et d'autonomisation, sur la base d'un emploi décent. Il a demandé l'instauration de bonnes relations professionnelles et de partenariats afin de renforcer la contribution des relations sur le lieu de travail au développement durable, en permettant notamment aux syndicats de participer à l'évolution industrielle par le biais de conventions collectives sur l'environnement destinées à garantir un développement durable. Le Sommet a fait de multiples références aux mécanismes bipartites ou tripartites sur le lieu de travail, au sein de la collectivité et à l'échelon national pour traiter des questions de sécurité et de santé et promouvoir la liberté d'association des travailleurs conformément aux conventions de l'OIT que les gouvernements sont encouragés à ratifier et à mettre en œuvre. L'un des principaux thèmes du Sommet a été la place centrale accordée aux « partenariats », notamment aux partenariats et aux programmes liés au lieu de travail, pour promouvoir la transparence, la responsabilisation et l'information (écoétiquetage, par exemple) pour les questions d'hygiène et de sécurité.

Évolution depuis 2002

40. Malheureusement, les faits montrent que loin de donner suite à l'engagement d'instaurer de bonnes relations professionnelles qu'elles avaient pris lors du Sommet mondial, de nombreuses nations ont évolué en sens contraire. La précarisation et la mondialisation de l'emploi ont réduit l'accès des travailleurs à la représentation syndicale. Plus inquiétant encore, le *Rapport annuel sur les violations des droits syndicaux de 2007* publié par la Confédération syndicale internationale laisse apparaître une augmentation alarmante du nombre de travailleurs tués en raison de leurs activités syndicales, qui est passé de 115 en 2005 à 144 en 2006, les plus fortes augmentations intervenant en Colombie, en Asie et en Afrique. Des milliers de personnes ont été arrêtées pour avoir tenté de protéger les droits des travailleurs, et des milliers d'autres se sont trouvées directement confrontées à des mesures d'intimidation ou ont été licenciées. Divers pays industrialisés ont également pris des mesures afin de restreindre encore les droits syndicaux¹¹.

¹¹ Voir droits de l'homme et droits syndicaux à l'adresse www.ituc-csi.org.

41. Les travailleurs continuent d'affirmer leurs droits en fournissant des informations et un soutien pour l'organisation du travail précaire et l'accès aux ressources éducatives, comme par exemple le manuel récemment publié par l'UITA, *Outsourcing and Casualization in the Food and Beverage Industry: Threat to Workers and Unions* (Sous-traitance et précarité dans l'industrie de l'alimentation et des boissons : une menace pour les travailleurs et les syndicats). Le dialogue est la base de plus de 2 millions de conventions collectives négociées par des syndicats à travers le monde, auxquelles s'ajoutent les comités d'entreprise européens et les accords-cadres qui fournissent un ensemble de normes qu'une société multinationale doit appliquer, où qu'elle se trouve. L'un des premiers exemples dans l'industrie alimentaire a été l'accord signé en 2001 entre l'UITA et Chiquita Brands International, le plus gros employeur de travailleurs dans les plantations bananières d'Amérique latine¹². Par ailleurs, un mécanisme qui a fait ses preuves dans les relations professionnelles est le comité d'entreprise pour l'environnement et la santé sur le lieu de travail, dont la fonction principale est d'éduquer ses membres et de participer à la planification et au suivi en vue d'améliorer les résultats de l'entreprise. Le Sommet mondial a également pensé que les évaluations sur le lieu de travail pouvaient jouer un rôle en permettant aux syndicats et aux employeurs d'évaluer ensemble les résultats à partir de listes de contrôle contenant des critères convenus en matière d'environnement, de ressources, d'hygiène du travail et de considérations sociales, en vue d'arrêter des plans d'action communs pour définir et résoudre les problèmes.

Encadré 14

Évaluation des filières d'achat sur le lieu de travail par les camionneurs suédois

En Suède, des entreprises de camionnage et de transport participent à des évaluations nationales des filières d'achat qui détermineront l'attribution des contrats de transport par voie terrestre ou maritime. Le syndicat national des travailleurs suédois (LO-Suède) et la société nationale chargée de la sécurité de la circulation ont passé un accord avec plus de 100 entreprises suédoises de distribution et de production, qui représentent une portion importante du secteur alimentaire et agricole, en vue de procéder à une évaluation de Qualité III des offres de contrats de transport en fonction de critères liés à l'environnement, à la sécurité de la circulation et aux émissions de gaz qui sont énumérés dans un manuel publié à cette fin. Un certificat Qualité III sera attribué, qu'un nombre croissant de sociétés de distribution et de production ont accepté de respecter, la responsabilité passant ainsi du chauffeur de camion à la société de camionnage. Le certificat Qualité III portera sur la pollution de l'air, le kilométrage par litre de carburant, la performance et l'entretien des véhicules utilisés par l'entreprise, mais aussi sur la charge de travail, les soins de santé, l'ergonomie et la gestion du travail, la réglementation de la vitesse, l'équipement de sécurité et la supervision, etc. (pour plus de renseignements, contacter Lasse Holm : lasse.holm@Q3.se).

¹² Voir www.ituc-csi.org.

42. Depuis le Sommet mondial, les syndicats ont augmenté les capacités des moyens de formation et d'information mis en place pour la sécurité et la santé des travailleurs, qui font appel à des formes démocratiques de participation des travailleurs; ces moyens sont actuellement adaptés à l'intention des travailleurs agricoles, des exploitants, des collectivités et des consommateurs. Par ailleurs, des initiatives de formation professionnelle, d'amélioration des compétences et d'apprentissage permanent, comme par exemple l'Accord européen sur la formation professionnelle dans l'agriculture de 2002, permettront aux travailleurs de s'adapter à des conditions nouvelles tout en contribuant à améliorer les résultats économiques. Des instruments tels que les évaluations/audits d'entreprise et l'écoétiquetage ont aussi un effet éducatif tout en répondant aux objectifs d'Action 21 sur le lieu de travail.

Alliances mondiales et régionales

43. Bon nombre des questions sur lesquelles portent le présent examen de la seizième session de la Commission peuvent être rattachées au renforcement de la mondialisation, qui appelle des négociations collectives à l'échelle mondiale. Les syndicats n'ont jamais accepté l'idée très répandue selon laquelle la mondialisation a rendu les nations incapables de répondre aux besoins de leurs citoyens, et ils persistent à attribuer à l'État un rôle central dans la prestation de services tels que l'éducation et les soins de santé notamment. À cet égard, nous relevons que le Sommet mondial a appelé à un renforcement du rôle des pouvoirs publics en agissant à tous les niveaux pour promouvoir la responsabilisation des entreprises sur la base des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹³.

Encadré 15

Promotion du développement durable par les syndicats allemands par le biais de projets conjoints

Les syndicats allemands ont lancé l'une des premières initiatives de développement durable en 1994, avec l'écoaudit de leur Confédération. La Confédération des syndicats allemands (DGB) a collaboré avec des organisations qui s'occupent d'environnement telles que l'Association pour la conservation de l'environnement et de la nature (BUND), l'Union pour la conservation de la nature et de la biodiversité (NABU) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) afin de dresser un audit écologique indépendant des employeurs dans le secteur industriel. Une initiative a été menée avec succès dans le domaine de la foresterie durable par le syndicat IG BAU. Ce syndicat, qui représente les travailleurs du bâtiment, de l'agriculture et de l'environnement, a entrepris de fonder en Allemagne le Conseil de gestion forestière, première organisation à mettre sur pied un système de certificats délivrés au bois produit de manière viable. Ce conseil encourage une bonne gestion forestière dans le monde entier, en accordant une grande attention à l'équilibre entre les exigences écologiques, sociales et économiques de la sylviculture.

¹³ A/CONF.151/26 (vol.1), annexe I.

44. Les syndicats continuent de nouer des alliances stratégiques avec les entreprises et d'autres grands groupes et mènent également des initiatives nationales et sectorielles. Un accord conclu en 2005 entre le Gouvernement espagnol, la Confédération syndicale des commissions ouvrières, l'Union générale des travailleurs et de grandes entreprises commerciales prévoit une collaboration dans l'action nationale menée pour s'acquitter des obligations contractées à Kyoto, sans perdre de vue leurs incidences sociales et leur impact sur l'emploi. Des accords existent également entre le Gouvernement et la Confédération générale du travail en Argentine et, en Belgique, le Gouvernement a opté pour la formule des « mécanismes souples » prévus par le Protocole de Kyoto pour la politique sociale et l'emploi, ordonnant que les projets proposés doivent appliquer les principes énoncés dans les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les conventions et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les syndicats assurent le suivi des projets afin de veiller à ce que les services essentiels soient fournis aux populations locales, et pour en vérifier les effets environnementaux, sociaux et économiques.

Encadré 16

L'UITA intervient dans un vote décisif sur une réglementation européenne des pesticides

La réglementation des pesticides dans l'Union européenne n'influe pas seulement sur la vie des travailleurs dans l'une des plus grandes régions agricoles du monde, mais aussi sur les pratiques mondiales. C'est pourquoi l'UITA est intervenue en octobre 2007 dans le vote relatif à une stratégie thématique sur l'utilisation viable des pesticides dans l'Union européenne. La réglementation proposée par l'Union européenne au sujet des produits phytosanitaires et une directive sur l'utilisation viable des pesticides définiront un cadre réglementaire pour les produits agrochimiques pour de nombreuses années. Dans une lettre ouverte aux membres du Parlement européen, le Secrétaire général de l'UITA, Ron Oswald, et le Secrétaire général pour la région européenne, Harald Wiedenhofer, ont demandé à recevoir l'assurance que l'autorisation des pesticides sera régie par la santé de l'homme et de l'environnement, que les pesticides les plus toxiques seront éliminés ou réduits, et que les autorisations seront fondées sur une évaluation globale (voir www.sustainlabour.org).